



FICHE PROCEDURE

Achat et Vente d'immobilisation à l'étranger



Pour nous contacter :

Créer un ticket incident en vous connectant sur <http://assistance.mycuma.fr>

Appeler le 09 75 18 28 18

Table des matières

Achat et Vente d'immobilisation à l'étranger – TVA Intracommunautaire	2
Paramétrer les clients/fournisseurs	2
Paramétrer l'adhérent	2
Paramétrer le fournisseur	2
Paramétrer les comptes	3
Compte de tva intracommunautaire	3
Ecritures comptables d'achat	5
Ventes à l'étranger	6
Paramétrages	6
Vente de prestation de service à l'étranger	6
Vente d'immo à l'étranger	6
D.E.B. et D.E.S.	6
D.E.B.	6
Extraction des DEB	7
Mise à jour des DEB	7
Impression des DEB	10
Confection du fichier INTRACOM	11
D.E.S.	11
Extraction des D.E.S.	11
Mise à jour des D.E.S.	12
Mise à jour des lignes de D.E.S.	12
Génération des flux	12

Achat et Vente d'immobilisation à l'étranger – TVA Intracommunautaire

Paramétrer les clients/fournisseurs

Dans myCuma Compta :

Il faut impérativement renseigner le régime TVA de l'adhérent ou du fournisseur :

Paramétrer l'adhérent

- Cliquer sur **+ AchatVente**, **+ Tables et Paramétrages** puis **Adherents**
- Sélectionner l'adhérent
- Cliquer sur l'onglet **COMPTABILITE**
- Modifier le régime de TVA en 1

The screenshot shows the 'COMPTABILITE' tab for an 'Adherents' record. The 'Comptabilité' section is highlighted in orange. The 'Compte comptable' field is set to 'A0000010' and is highlighted with a red box. The 'Régime TVA' field is set to '1' and is also highlighted with a red box. Other fields include 'Masque compte article', 'Masque' (set to a dropdown), 'Régime normal France', and 'Banque par défaut'.

Paramétrer le fournisseur

- Cliquer sur **+ AchatVente**, **+ Tables et Paramétrages** puis **Fournisseurs**
- Sélectionner le fournisseur
- Cliquer sur l'onglet **COMPTABILITE ET CONFIDENTIALITE**
- Modifier le régime de TVA en 1

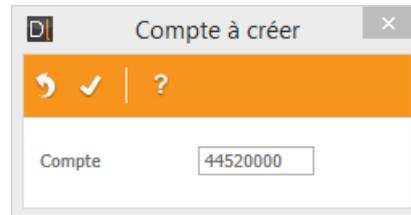
The screenshot shows the 'COMPTABILITE ET CONFIDENTIALITE' tab for a 'Fournisseurs' record. The 'Comptabilité' section is highlighted in grey. The 'Compte comptable' field is set to 'F0000900' and is highlighted with a red box. The 'Régime TVA' field is set to '1' and is also highlighted with a red box. Other fields include 'Masque compte article', 'Masque' (set to 'AxMatériel'), 'Régime pays européens (TVA Intracom)', 'Banque par défaut', 'Priorité du règlement' (set to 50), and 'Code escompte'.

Paramétrer les comptes

Compte de tva intracommunautaire

Créez ensuite le compte de TVA due intracommunautaire : Ne pas oublier de mettre « * » dans le code taxe. Son sens doit être au crédit.

- Cliquer sur **+ Comptabilité**, **+ Table et Paramétrage** puis **Plan comptable**
- Cliquer sur **+**



- Cliquer sur **✓**
- Nommer l'intitulé TVA due Intracom



- Cliquer sur **✓**
- Cliquer sur **PARAMETRES**
- Mettre * dans le champ Régime TVA Tiers



- Cliquer sur **✓**

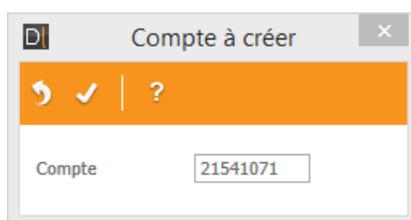
Comptes d'achat / immo

Il faut paramétrer vos comptes avec le bon code taxe :

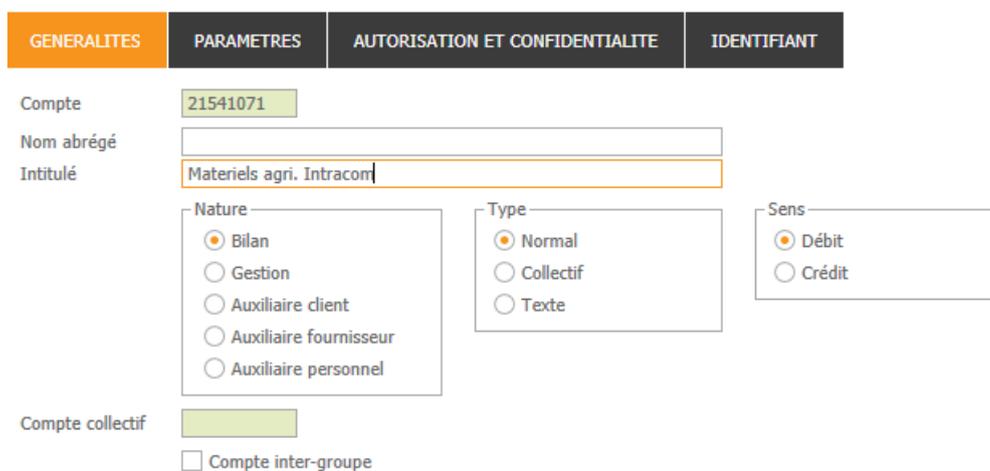
Taux de tva	Code taxe
7% débit	11
7% encaissement	21
20% débit	31
20% encaissement	41
2.1% débit	51
2.1% encaissement	61
TVA sur immo (20%)	71

Dupliquez le compte racine (par exemple le 21541000) et dupliquez-le avec la terminaison correspondant au bon code taxe (par exemple 21541071). Dans le 2ème onglet du compte créé, renseignez le code taxe (par exemple 71 pour de la tva intracommunautaire sur les immobilisations).

- Sélectionner le compte dans le plan comptable
- Cliquer sur 
- Cocher Notes
- Cliquer sur 
- Saisir le nouveau numéro de compte



- Cliquer sur 
- Modifier le libellé en y ajoutant Intracom



- Cliquer sur 
- Cliquer sur 
- Changer le Régime TVA Tiers en 1

GENERALITES PARAMETRES AUTORISATION ET CONFIDENTIALITE IDENTIFIANT

Gestion des devises

Méthode

Sans devise
 Mono-devise
 Multi-devise

Conversion

A la saisie
 En fin de période

Devise

Lettrage

Méthode

Aucune
 Par pièce
 Par montant
 Par pièce puis par montant
 Manuelle

Dernier code lettrage utilisé

Informations complémentaires

Numéro de présentation

Régime TVA Tiers Qg. TVA Article

Mode de règlement

Unité par défaut

Critère

Modèle de saisie écritures

Regroupement (Synthèse)

Pointage

Méthode

Aucune
 Manuelle

Dernier code pointage utilisé

- Cliquer sur

Un autre exemple pour un compte d'achat (idem étape au-dessus):

Compte 6021200* Sélection des comptes: Validés Fermés Tous

Compte	Intitulé	Nature	Collectif	Devises	Règlement	TVA Article	TVA Tiers	Nature montant 2	Centralisateur	Axmatériel	Axofam
60212000	Ach. Carburants	Gestion				3	0	9	2		
60212030	Ach. Carburants TPlen débit	Gestion				3	1	9	2		
60212031	Ach. Carburants TPlen débit Intracom	Gestion				3	1	9	2		

nature du compte

GENERALITES PARAMETRES AUTORISATION ET CONFIDENTIALITE IDENTIFIANT

Gestion des devises

Méthode

Sans devise
 Mono-devise
 Multi-devise

Conversion

A la saisie
 En fin de période

Devise

Lettrage

Méthode

Aucune
 Par pièce
 Par montant
 Par pièce puis par montant
 Manuelle

Dernier code lettrage utilisé

Informations complémentaires

Numéro de présentation

Régime TVA Tiers reg. TVA Article

Mode de règlement

Unité par défaut

Critère

Modèle de saisie écritures

Regroupement (Synthèse) Carburant

Pointage

Méthode

Aucune
 Manuelle

Dernier code pointage utilisé

Ecritures comptables d'achat

Achat d'immo à l'étranger

Date	Compte	TVA		Débit	Crédit
01/01/2011	F0000002		Compte d'achat d'immo à l'étranger		31 750,00
01/01/2011	21542071	71		5 500,00	
01/01/2011	21541071	71	TVA sur immo	26 250,00	
01/01/2011	44562100			6 223,00	
01/01/2011	44520000		TVA due intracom.		6 223,00

Achat de services à l'étranger

Date	Compte	TVA		Débit	Crédit
10/10/2011	F0000001		Compte d'achat à l'étranger		2 000,00
10/10/2011	61520031	31		1 000,00	
10/10/2011	61555521	21	TVA sur bien et services	1 000,00	
10/10/2011	44566020			55,00	
10/10/2011	44566030			196,00	
10/10/2011	44520000		TVA due intracom.		251,00

Ventes à l'étranger

Paramétrages

- Cliquer sur ,  puis 
- Cliquer sur 
- Saisir le numéro de TVA Intracommunautaire



- Cliquer sur 
- Saisir UN dans le champ Unité de DEB



- Cliquer sur 

Vente de prestation de service à l'étranger

Créer un article en rapport avec la vente de prestation de service voulue : et configurer son compte comptable correspondant. Renseigner aussi son code unité douanière.

L'adhérent sur lequel porte cette vente doit être paramétré avec le régime TVA tiers « 1 » pour tva intracommunautaire, et avoir les zones de tva intracommunautaire renseignées.

Saisir ensuite la vente sur cet article comme une vente normale et la passer en comptabilité au moment voulu.

Saisie par activité → Génération de BL → Facturation définitive

Vente d'immo à l'étranger

Créer le client (correspondant au fournisseur) intracommunautaire : comme pour la création d'un adhérent, mais sélectionner le type de souscription « non adhérent ». Cet adhérent divers correspond au fournisseur auquel on veut vendre le matériel. Renseigner les informations de tva intracommunautaire (numéro d'identification, code pays membre et Code incoterm) du client dans l'onglet comptabilité et confidentialité. Mettre « 1 » dans régime TVA tiers (tva intracommunautaire).

Renseigner le code unité douanière de l'article de vente de matériel par défaut ZCESSION.

Passer ensuite l'article en facturation par le menu habituel administration ventes → Factures → consultation → consultation/modification des factures (ou par le schéma de facturation habituel). Et la passer en comptabilité au moment voulu.

D.E.B. et D.E.S.

D.E.B.

A l'intérieur de l'Union européenne, l'entreprise effectue la plupart de ses échanges commerciaux librement, sans formalité et sans contrôle aux frontières : Elle n'établit pas de déclaration en douane. Toutefois, elle doit transmettre mensuellement à la douane une déclaration d'échanges de biens (D.E.B.) reprenant l'ensemble de ses échanges intracommunautaires.

Le DEB est donc un document qui récapitule, pour une entreprise, l'ensemble des introductions* et des expéditions* effectuées avec les autres Etats membres de l'UE (c'est à dire échange intracommunautaire). Cette déclaration est à transmettre à la douane mensuellement pour deux raisons :

- Permettre à l'administration des douanes de suivre les flux de marchandises qui génèrent le paiement de la TVA ;
- Permettre d'établir les statistiques du commerce extérieur de la France et d'établir notamment la balance commerciale.

Il existe différents types de DEB en fonction du niveau d'échange atteint par les entreprises : déclaration détaillée (seuils : 230 000 € pour les introductions, 460 000 € pour les expéditions) déclaration simplifiée (à partir de 150 000 € pour les introductions et les expéditions).

Cette déclaration peut être faite soit sous format numérique (DEB électronique) ou format papier.

Il a été prévu un dispositif de sanctions en cas de manquement à l'obligation de dépôt de la DEB ou d'erreurs lors du remplissage de celle-ci reposant sur les articles 1788 sexies du code général des impôts et 467-4 du code des douanes (textes consultables sur le site Legifrance).

Ces textes prévoient une amende de 750 euros par déclaration manquante ou déposée hors délai.

*Pour les opérations intracommunautaires, les notions d'importation et d'exportation ont été abandonnées au profit des notions d'introduction ou acquisition et d'expédition ou livraison.



Lorsqu'une société enregistre pour un même mois à la fois des flux d'introduction (codes régimes 11 et 19) et d'expédition (codes régimes 21, 25, 26, 29 ou 31), elle doit établir deux DEB distinctes.

Extraction des DEB

- Cliquer sur **+ AchatVente**, **+ D.E.B.** puis **Extraction des DEB**

- Vérifier mois et année de la déclaration
- Cliquer sur **✓**

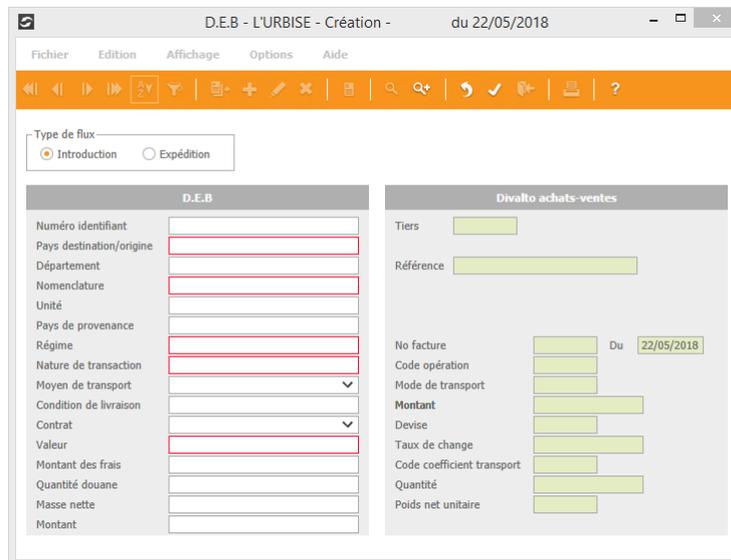
Mise à jour des DEB

- Cliquer sur **+ AchatVente**, **+ D.E.B.** puis **Mise à jour des DEB**

Vous pouvez modifier vos déclarations ou créer les lignes qui doivent apparaître dans votre déclaration

- Cliquer sur **+**
- Saisir la date de la facture

- Cliquer sur **✓**



- Sélectionner le type de flux : Introduction ou Expédition
 - **Numéro identifiant** : Les lignes vont de 1 à 10. Vous devez utiliser un nouveau formulaire, remplie dans les mêmes conditions, si vous devez déclarer plus de 10 lignes au titre d'un mois et d'un flux donnés.
 - **Pays destination/origine** : Code alphabétique à 2 caractères ne pouvant correspondre qu'à l'un des pays suivants de l'Union Européenne.

DE Allemagne	FI Finlande	NL Pays-Bas
AT Autriche	GR Grèce	PL Pologne
BE Belgique	HU Hongrie	PT Portugal
BG Bulgarie	IE Irlande	CZ République Tchèque
HR Croatie	IT Italie	RO Roumanie
CY Chypre	LV Lettonie	GB Royaume-Uni
DK Danemark	LT Lituanie	SK Slovaquie
ES Espagne	LU Luxembourg	SI Slovénie
EE Estonie	MT Malte	SE Suède

- **Département** : Code du département français d'expédition initiale de la marchandise, à l'expédition, ou de destination effective, à l'introduction. Cette information est sans relation directe avec la situation géographique du siège social de l'entreprise concernée. Conventionnellement, le code 99 sera indiqué pour les échanges entre Monaco et les autres États membres (le territoire de Monaco étant assimilé au territoire statistique de la France)
- **Nomenclature** : La nomenclature utilisée dans les échanges intracommunautaires est la nomenclature combinée (NC) à 8 chiffres, commune aux 27 États membres de la Communauté européenne. Les 6 premiers caractères sont ceux du Système Harmonisé (convention signée par plus de 80 États). Les 2 derniers caractères répondent aux besoins propres à la Communauté européenne. En outre, pour certains produits, la nomenclature utilisée dans les échanges intracommunautaires comprend, en sus des 8 chiffres de la NC, un caractère statistique national placé en neuvième position, le code NGP (Nomenclature Générale des Produits)
- **Unité** : La valeur à indiquer est la valeur fiscale ou, en cas de mouvement non taxable, la valeur marchande. Elle doit être indiquée en euros pour chaque ligne de déclaration en arrondissant à l'unité entière la plus proche. Les lignes comportant une valeur arrondie à zéro (ou comportant une valeur négative) ne doivent pas être déclarées.

- **Pays de provenance** : idem Pays destination/origine
- **Régime** :
 - **A l'introduction** :
 - Régime 11 : acquisitions intracommunautaires taxables en France, dont le montant est reporté en ligne 3 de la CA3 (formulaire 3310-CA3, CERFA n°10963*15) ou en ligne 14 de la CA12 (formulaire 3517S, CERFA n°11417*11).
 - Régime 19 : autres introductions.
 - **A l'expédition** :
 - Régime 21 : livraison intracommunautaire exonérée de TVA en France et taxable dans l'Etat membre d'arrivée, dont le montant est reporté en ligne 6 de la CA3 ou en ligne 4 de la CA12.
 - Régime 25 : régularisation commerciale entraînant une minoration de valeur (rabais, remise, ristourne...).
 - Régime 26 : régularisation commerciale entraînant une majoration de valeur.
 - Régime 29 : expéditions non reprises en ligne 6 de la CA3.
 - Régime 31 : refacturation dans le cadre d'une opération triangulaire.



En cas d'utilisation du code régime 29, la rubrique 12 (numéro de TVA de l'acquéreur) n'a pas à être servie. En cas d'utilisation des codes régime 25, 26 et 31, seules les rubriques numéro de ligne, valeur et n° de TVA de l'acquéreur sont à servir, même si le seuil des 460 000 € est dépassé.

- **Nature de transaction** : Information économique sur l'opération réalisée (achat/vente, travail à façon...). cf tableau ci-dessous

1 ^{er} caractère du code	COLONNE A	2 ^e caractère du code	COLONNE B	Code à inscrire sur la déclaration
1	Transactions entraînant un transfert effectif ou prévu de propriété contre compensation (financière ou autre) (à l'exception des opérations énumérées aux points 2,7 et 8) (a)(b)	1	Achat/vente ferme (b)	11
		2	Livraison en vue d'une vente à vue ou à l'essai, pour consignation ou avec l'intermédiaire d'un commissionnaire.	12
		3	Troc (compensation en nature)	13
		4	Leasing financier (location-vente) (c)	14
		9	Autres	19
2	Retour de biens après enregistrement de l'opération d'origine sous le code 1 (d) ; remplacement gratuit de biens (d)	1	Retour de biens	21
		2	Remplacement de biens retournés	22
		3	Remplacement (par ex. sous garantie) de biens non retournés	23
		9	Autres	29
3	Transactions (non temporaires) impliquant le transfert de propriété mais sans compensation (financière ou autre)	0		30
4	Opérations en vue d'un travail à façon (e) sans transfert de propriété (sauf opérations enregistrées sous le point 7)	1	Biens destinés à être réexpédiés vers l'État membre d'expédition initial	41
		2	Biens non destinés à être réexpédiés vers l'État membre d'expédition initial	42
5	Opérations après travail à façon (e) (sauf opérations enregistrées sous le point 7)	1	Biens réexpédiés vers l'État membre d'expédition initial	51
		2	Biens réexpédiés vers un État membre autre que l'État membre d'expédition initial	52
6	Transfert de biens sous le régime du perfectionnement actif, avec dispense de DAU (déclaration en douane)	5		65
7	Opérations au titre de projets de défense communs ou d'autres programmes communs de production intergouvernementaux	0		70
8	Fourniture de matériaux et d'équipements dans le cadre d'un contrat général de construction ou de génie civil (f)	0		80
9	Autres transactions (g)	1	location, prêt et leasing opérationnel pour une durée supérieure à 24 mois	91
		9	Autres	99

- **Moyen de transport** : Moyen de transport actif par lequel les marchandises ont quitté le territoire statistique national, à l'expédition, ou ont pénétré le territoire national à l'introduction. (à sélectionner dans le menu déroulant)

1	Transport maritime (y compris camions ou wagons sur bateau)
2	Transport par chemin de fer (y compris camions sur wagon)
3	Transport par route
4	Transport par air
5	Envois postaux
7	Installations de transport fixe (oléoduc...)
8	Transport par navigation intérieure
9	Propulsion propre ²⁹

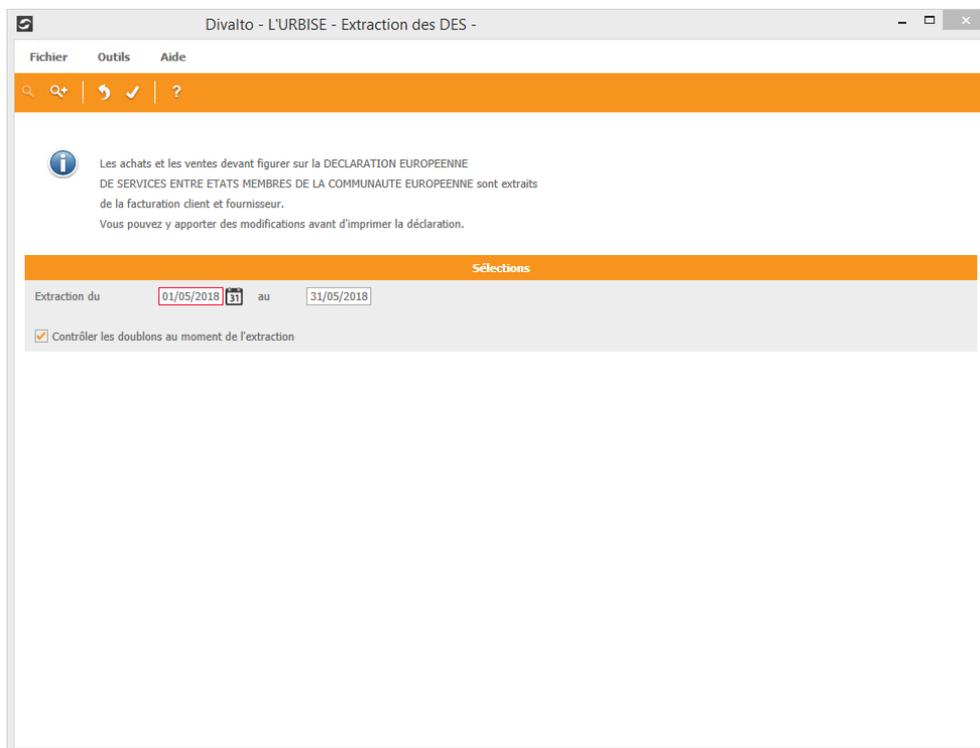
- Condition de livraison :
 - EXW2 : EXW=EX WORKS (...nom de l'endroit). "Ex works" signifie que la seule responsabilité du vendeur est d'avoir ses produits disponibles sur ses lieux de vente ou dans ses usines... Sauf accord spécifique, le vendeur n'est pas responsable du chargement des produits sur les véhicules fournis par l'acheteur. Seul l'acheteur supporte le coût et les risques du transport jusqu'à la destination finale. EX WORK représente un minimum d'obligation pour le vendeur.
 - CPT1 : CPT CARRIAGE PAID TO (... nom de la destination). Ce terme signifie que le vendeur doit payer le fret pour le transport des biens à la destination prévue par les parties. Le risque de perte et de dommage des biens ainsi que toute augmentation de coût est transférée du vendeur à l'acheteur lorsque les biens ont été livrés à la première étape du transport et non pas lorsque les biens ont été chargés à bord du bateau. CPT peut être utilisé pour tous modes de transport.

EXW	à l'usine
CIP	port payé, assurance comprise jusqu'à...
FCA	franco transporteur
DAF	rendu frontière
FAS	franco le long du navire
DES	rendu "ex-ship"
FAB	franco à bord
DEQ	rendu à quai
CFR	coût et fret (C & F)
DDU	rendu droits non acquittés
CIF	coût, assurance et fret (CAF)
DDP	rendu droits acquittés
CPT	port payé jusqu'à

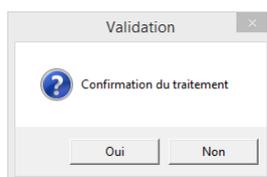
- Contrat : Situé dans état membre concerné / situé dans un autre état membre / hors communauté
- Valeur : La valeur à déclarer est celle de la marchandise à la sortie du territoire français, majorée le cas échéant, des frais de transport jusqu'à la frontière.
- Montant des frais : Aussi dénommés « honoraires de dédouanement », ces frais sont appliqués par l'entreprise de transport express, et facturés au particulier lors de la réception de colis postaux depuis les pays hors Union européenne. Ces frais ne sont ni appliqués, ni perçus par la douane et n'ont pas de lien avec la fiscalité perçue pour le compte du Trésor Public.

Impression des DEB

- Cliquer sur [+ AchatVente](#), [+ D.E.B.](#) puis [Impression DEB](#)
- Sélectionner le type de flux et le mois

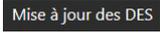


- Sélectionner le mois
- Cliquer sur 



- Cliquer sur Oui

Mise à jour des D.E.S

- Cliquer sur , ,  puis 

Permet de mettre à jour les D.E.S. (si besoin)

Mise à jour des lignes de D.E.S

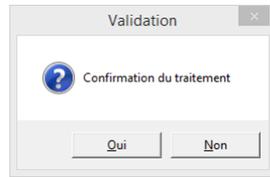
- Cliquer sur , ,  puis 
- Permet de mettre à jour les lignes de D.E.S. (si besoin)

Génération des flux

- Cliquer sur , ,  puis 



- Indiquer le numéro de déclaration
- Cliquer sur 



- Cliquer sur Oui